

## LES MISSIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### Le rôle du Conseil scientifique

Le conseil scientifique, dont le rôle statutaire est d'orienter les actions de l'Institut est constitué de 4 commissions permanentes lui permettant de développer des liens réguliers avec les structures exécutives. Chaque commission est composée de plusieurs membres (dont un responsable de commission).

Il appartient au Président et aux Vice-présidents du Conseil scientifique de s'organiser pour désigner les responsables et membres des quatre commissions. Afin d'associer étroitement le CS à la direction exécutive de l'Institut, le bureau se propose d'inviter régulièrement le président et les deux vice-présidents du conseil scientifique à ses réunions mensuelles.

### Composition du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est composé de 25 personnalités choisies en raison de leur autorité dans les champs scientifiques concernés par l'objet du GIS, en tenant compte des disciplines et des aires géographiques (16 personnalités en poste en France, 7 en poste à l'étranger, 2 binômes de doctorants).

Ses membres sont élus par le Conseil de groupement en fonction de leur excellence scientifique; ils ne représentent pas d'institution.

Il est désigné pour un mandat de cinq ans renouvelable (ou pour la durée restante des statuts du GIS). Le Conseil scientifique élit en son sein son Président (personnalité étrangère) et deux Vice-présidents (français). Les vice-présidents assurent la cohésion de l'ensemble des dossiers tout au long de l'année en lien avec les membres du bureau. Des responsables des 4 commissions sont désignés.

### Missions

Le Conseil scientifique est organisé en commissions qui correspondent aux quatre domaines d'activités de l'IdA :

- 1 - la recherche
- 2 – la valorisation de la recherche/communication
- 4 – l'international
- 5 - les partenariats

- Les membres du Conseil scientifique définissent la politique scientifique de l'IdA en lien avec les membres du bureau.

- Ils expertisent les candidatures reçues dans le cadre des appels de l'IdA

- Ils participent aux réunions annuelles

- Ils participent aux réunions préparatoires organisées dans le cadre des commissions en présentiel ou par skype

- Dans le cadre des commissions et avec l'aide de l'équipe administrative de l'IdA ils font des propositions d'enveloppes budgétaires comprenant une programmation avec des objectifs et un calendrier puis des comptes-rendus d'activités et financiers.

- Le responsable de commission a pour interlocuteurs privilégiés les VP du CS et le/la Secrétaire général(e) pour faire des propositions, faire avancer les projets ou résoudre les difficultés.

## Réunions

### Réunions plénières : juin et octobre

Ce Conseil se réunit deux fois par an (juin et octobre). Pour des questions budgétaires une des deux réunions est restreinte aux membres français. Les membres du bureau et les délégués des pôles régionaux sont invités à ces deux réunions annuelles.

### Réunions préparatoires des commissions

Dans le cadre des 4 commissions, chaque membre du conseil est responsable d'un ou plusieurs dossiers dont il s'occupe tout au long de l'année en lien avec les membres du bureau et les membres de l'équipe ce qui suppose de participer à des réunions préparatoires. Ceci permet de présenter l'avancée des dossiers en réunion plénière deux fois par an. La participation des membres du CS à l'occasion de ces différentes réunions est donc obligatoire.

## Organisation institutionnelle de l'IdA

